

Evo Morales dénonce un nouvel acte de persécution politique



Evo Morales Ayma 
@evoespueblo

La dictadura de **Áñez, Camacho y Mesa** ha destituido a un agente consular en **#Argentina** que, por cumplir sus funciones de servidor público, viabilizó poder notarial para mi persona, como lo haría con cualquier otro compatriota.

Buenos Aires, 31 janvier, (RHC).- L'ancien président bolivien Evo Morales a dénoncé ce jeudi un nouvel acte de persécution politique de la part des autorités putschistes de son pays. Le gouvernement de facto a en effet révoqué un fonctionnaire de l'ambassade de Bolivie à Buenos Aires pour lui avoir délivré un pouvoir notarial.

«La dictature d'Áñez, Camacho et Mesa a révoqué un agent consulaire en Argentine qui, en accomplissant ses fonctions, m'a délivré un pouvoir notarial, comme il le ferait pour tout autre compatriote», a écrit Morales sur son compte Twitter.

Ce document permettrait aux avocats d'Evo Morales, réfugié en Argentine, de faire les démarches nécessaires auprès du Tribunal Suprême Électoral pour le présenter aux élections générales du 3 mai prochain aux postes de sénateur ou de député.

Les représentants légaux de Morales, les avocats Patricia Hermosa et Wilfredo Chávez, ont reçu le pouvoir notarial enregistré par l'agent consulaire bolivien en Argentine, Luis Prieto Casas, qui a fait office, conformément aux dispositions établies, de notaire de la foi publique.

La destitution du fonctionnaire par le gouvernement de facto dirigé par Jeanine Áñez constitue une nouvelle preuve de persécution politique contre Morales et d'autres dirigeants de son parti, Mouvement

Vers le Socialisme (MAS), force politique en tête des sondages pour les prochaines élections.

À la suite de l'annonce de la procédure légale, des critères contradictoires sont apparus en ce qui concerne les options, conformément à la loi, de Morales pour briguer une charge publique, notamment en raison de son statut de réfugié politique à l'étranger (en Argentine) et les accusations portées par les autorités putschistes.

L'avocat constitutionnel José Luis Santisteban a assuré au quotidien El Deber que l'ancien président était protégé en ce qui concerne ses droits politiques par la Convention Américaine et l'Organisation des Nations Unies.

Dans une telle situation, il n'a aucun obstacle pour se présenter et s'inscrire comme candidat, en remplissant les conditions que l'arbitre électoral peut demander.

Toutefois, le juriste a précisé que cela ne l'empêche pas de répondre aux accusations portées contre lui et qu'il pourrait même être arrêté.

Il peut être arrêté dans son pays, même s'il est élu député, sénateur, gouverneur ou maire, la protection dont bénéficient les parlementaires ne concerne pas les délits graves ou de droit commun, a déclaré maître Santisteban.

Les accusations de terrorisme et de sédition qui pèsent sur le premier président indien dans l'histoire de la Bolivie, accusations qu'il a rejetées à plusieurs reprises, ont été formulées par le gouvernement putschiste d'Áñez, qui a cherché à les légitimer en demandant à Interpol d'activer les alertes rouge et bleu.

La veille, cette organisation internationale a rejeté la demande au motif qu'elle ne respectait pas ses statuts, décidant donc de ne pas publier la notification et d'effacer les données de l'ancien président de ses archives.

La note rouge est utilisée pour localiser et arrêter les personnes recherchées aux fins de poursuites ou de l'exécution des peines; la note bleue sert à recueillir des informations supplémentaires sur l'identité ou les activités d'une personne en relation avec une infraction.

Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/213307-evo-morales-denonce-un-nouvel-acte-de-persecution-politique>



Radio Habana Cuba